

Privilège—M. Waddell

M. Waddell: J'y arrive justement, madame le Président, et je comprends votre impatience. Voici tout simplement de quoi il s'agit: le terme «maccarthysme» a une certaine connotation. On peut le définir objectivement comme le définissent les dictionnaires, et j'invite Votre Honneur à se reporter à la quatrième édition de l'*American Political Dictionary* dont l'auteur, J. C. Plano, propose du «maccarthysme» une définition parlant d'accusations non fondées de trahison et de dangers pour la démocratie. J'en fais transmettre la définition à la présidence. En outre, dans le dictionnaire politique de William Safire publié en 1978 figure une définition du maccarthysme où il est question d'enquêteurs qui bafouent les droits des particuliers à la poursuite de leurs propres fins. Une fois encore ce mot suggère l'idée d'une activité antidémocratique et c'est ce qui fait l'objet de ma question de privilège.

● (1510)

Chose certaine, le mot «maccarthysme» n'est pas énuméré dans la liste qui apparaît aux pages 108 et 109 de Beauchesne que Votre Honneur, j'en suis certain, connaît bien, mais je signale que le mot maccarthysme a bel et bien une signification. Il veut dire trompeur et antidémocratique et quand un député applique ce mot à mes remarques il laisse entendre que je suis fourbe, antidémocratique, perfide et ainsi de suite. C'est pourquoi j'ai voulu reconstituer le contexte dans lequel mes remarques ont été faites.

Je renvoie Votre Honneur à la page 136 de la 19^e édition d'Erskine May où il est question de violations des privilèges, de ce «qui tend directement ou indirectement à produire ces résultats» dans des discours et qui peut être considéré en tant que tel. On y constate aussi qu'on peut ainsi porter atteinte à la réputation, à la bonne foi et aux motifs d'un député. Je demande à Votre Honneur de se reporter à la page 152 d'Erskine May qui traite de la diffamation dans le droit coutumier et qui dit également ce qui suit:

... mais pour constituer une violation de privilège, des propos diffamatoires tenus contre un député doivent s'appliquer à l'attitude ou à la conduite de ce député en tant que tel.

Bref, je veux en venir au fait que l'accusation que le député a portée contre moi est grave. Il a porté atteinte à ma réputation et a dit que mes remarques étaient trompeuses et que j'avais de mauvaises intentions. Comme je l'ai dit, le discours que j'ai fait ne visait qu'à faire une critique bien légitime, comme mes fonctions à la Chambre l'exigent.

J'invitais les députés à prendre part au débat et à s'attaquer à des problèmes très graves. Après tout, à quoi servirait d'avoir un second Parlement dans l'Ouest? C'est ce que je demandais aux députés et je les invitais à participer au débat. Ils ont préféré s'abstenir et éviter le débat. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a préféré porter des accusations fausses et diffamatoires. Je demande à Votre Honneur d'étudier la question et de demander au député de retirer ses paroles.

Je veux soulever une autre question avant de me rasseoir, notamment la nature d'un mot comme «maccarthysme». Je m'excuse tout de suite au cas où je me tromperais, mais il me semble avoir entendu, dans un débat récent, le chef de l'opposi-

tion—peut-être était-ce quelqu'un d'autre—employer le mot «Beudoin» en parlant de la présidence. Dans ce contexte, cela voulait dire que la présidence agissait injustement. Si cette remarque a vraiment été faite, il me semble qu'elle constitue une violation de privilège et que son auteur devrait la retirer parce que le mot «Beudoin» a une certaine connotation péjorative.

Le terme «maccarthysme» a certaines connotations objectives qu'il est possible de définir. Je les ai d'ailleurs déjà exposées. Je ne me répéterai pas, mais si Votre Honneur décide que le mot a effectivement ces connotations et peut être défini en conséquence et si vous acceptez que mes arguments constituent une critique légitime—et je vous invite à les relire dans le *hansard*—le député de Calgary-Centre a violé mes privilèges de député à la Chambre en alléguant que je fais des remarques qui tiennent du maccarthysme.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, le terme «maccarthysme» vient du nom de feu le sénateur américain Joseph McCarthy qui, en voulant faire la chasse au communisme, a sali la réputation de beaucoup d'Américains remarquables en les accusant directement d'être des communistes ou en leur adressant la question insidieuse suivante: «Pouvez-vous jurer catégoriquement devant nous que vous n'êtes pas communiste ni ne l'avez jamais été et que vous n'avez jamais eu de sympathie pour le parti communiste?», sachant fort bien que dans le cas d'une personne qui avait des tendances socialistes, le seul fait de lui demander si elle était communiste suffisait à ternir sa réputation. Depuis, ce terme est devenu de plus en plus usuel à tel point qu'il se trouve défini dans de nombreux dictionnaires de sciences politiques.

Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a cité la définition qu'en donne J. C. Plano dans son *American Political Dictionary*. La voici:

Le fait de porter des accusations non fondées de trahison et, pour le législateur, d'abuser du pouvoir d'enquêteur de manière à susciter des craintes autour de dangers réels ou imaginaires pour la sécurité du pays.

Voici comment Leon W. Blevins définit le «maccarthysme» dans son *Young Voter's Manual*, un dictionnaire thématique de la politique et de l'administration américaines:

Le fait de lancer à tort et à travers de vagues accusations de la part de quelqu'un cherchant à semer le doute sur la loyauté de grandes figures publiques...

Nous avons là deux définitions. J'attire l'attention de la présidence sur les propos suivants qu'a tenus le député de Vancouver-Kingsway le 21 novembre dernier, comme en fait foi le *hansard* à la page 4952:

Je dirai plus, le chef du parti conservateur (M. Clark), qui devrait être plus avisé, attise les nouvelles forces séparatistes dans l'ouest du Canada.

Des voix: C'est honteux!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est faux!

M. Hnatyshyn: Qu'il retire ses paroles!

M. Andre: Je qualifie ces propos d'accusations vagues lancées par quelqu'un cherchant à semer le doute sur la loyauté d'une grande figure publique, en l'occurrence le chef de l'opposition (M. Clark).